Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_008-DE

ville de PAREMPUYRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

SÉANCE DU 28 MARS 2023
L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
LE VINGT HUIT MARS

DELIBERATION n° DEL.2023.03.28 -008

Le vingt-huit mars deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 27*

Secrétaire de Séance : Annie PONS

OBJET : VOTE DU BUDGET 2023

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin		X		de FRANCOIS Béatrice
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry		X		TURBE Roselyne
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie		X		DEL POZO Irma
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PONS Annie
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc	X			
LUTARD Sandrine		X		GUILBAULT Nicky
DELPLANQUE Emmanuel	X			
DUPUY Pauline		X		VINCE Bernard
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia		X		CHARTIER Marie-Laëtitia
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_008-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.03.28 -008 : VOTE DU BUDGET 2023
Rapporteur : Mme le Maire

SECTION FONCTIONNEMENT

- **Dépenses : 10 624 000 €.**

  · Chapitre 011 (Charges à caractère général) : 2 666 970,00 €
  Ce chapitre est en hausse par rapport à l'année précédente d'environ 574 000 € du fait notamment de l'augmentation de l'électricité et du gaz.
  · Chapitre 012 (Charges de Personnel) : 5 895 400 €
  Ce chapitre est en hausse d'environ 500 000 € du fait de l'augmentation des salaires et de quelques embauches supplémentaires.
  · Chapitre 014 (Atténuation de produits) : 874 500 € :
  Ce chapitre est quasi stable.
  · Chapitre 65 (Autres Charges de Gestion Courante) : 809 451 €
  Ce chapitre reste stable.
  · Chapitre 66 (Charges Financières) : 124 779,00€
  Ce chapitre augmente d'environ 38 000 € du fait du paiement des intérêts de l'emprunt supplémentaire.
  · Chapitre 67 (Charges exceptionnelles) : 15 000 €
  Ce chapitre est en baisse de 8 000 € du fait de la suppression de certains articles comptables.
  ✓ Chapitre 68 (Dotations aux provisions) : 1 500 €
  Ce chapitre est identique à l'année précédente.
  · Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement): 40 000 €
  Ce chapitre est en baisse de 200 000 €
  ✓ Chapitre 042 (Opérations d'ordre transfert entre sections) : 196 400 €
  Ce chapitre reste stable.

- **Recettes : 10 624 000 €**

  ✓ Chapitre 013 (Atténuation de Charges) : 132 000 €
  Ce chapitre reste stable.
  ✓ Chapitre 70 (Produits des services) : 508 200 €
  Ce chapitre est en très légère hausse.
  ✓ Chapitre 73 (Impôts et Taxes) : 7 534 224.00 €
  Ce chapitre est en hausse d'environ 700 000 € en intégrant l'augmentation des bases et les droits de mutation en hausse.
  ✓ Chapitre 74 (Dotations et Participations) : 1 754 916 €
  Ce chapitre augmente d'environ 110 000 € du fait d'une aide pour la grêle et pour les hausses d'énergie mais aussi par une légère hausse des dotations de l'état.
  ✓ Chapitre 75 (Autres produits de gestion courante) : 185 500 €
  Ce chapitre est en hausse d'environ 80 000 € du fait du remboursement par les assurances des conséquences de la grêle.
  ✓ Chapitre 76 (Produits financiers) : 210 €
  Ce chapitre est identique à l'année précédente.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_008-DE

✓ Chapitre 77 (Produits exceptionnels) : 16 000,00 €
Ce chapitre est en baisse d'environ 25 000 € (suppression de certains articles comptables).
✓ Chapitre 042 (Opérations d'ordre transfert entre sections) : 142 950 €
Ce chapitre est aussi identique au précédent budget.

SECTION INVESTISSEMENT

Cette section présentant un total de **6 220 000 €** (avec les restes à réaliser) augmente d'environ 2 200 000 € par rapport à l'exercice précédent, du fait notamment de la réfection des terrains synthétiques, de la première tranche des ateliers municipaux et de la participation à la construction de la piscine de Blanquefort.

- **Dépenses**

✓ Chapitre 16 (Remboursement des Emprunts) : 591 000 €
Ce chapitre augmente d'environ 50 000 € du fait du nouvel emprunt de l'année passée.
✓ Chapitre 20 (Immobilisations Incorporelles) : 228 000 €
Ce chapitre augmente d'environ 113 000 € pour des études supplémentaires.
✓ Chapitre 204 (Subventions d'équipement) : 1 611 000 €
Ce chapitre augmente de 360 000 € du fait de la participation de la commune à la construction de la piscine de Blanquefort.
✓ Chapitre 21 (Immobilisations Corporelles) : 373 666,06 €
Ce chapitre augmente d'environ 200 000 €, du fait d'achat de matériel supplémentaire.
✓ Chapitre 23 : 3 015 200,00 € sans les reports
Ce chapitre est en hausse d'environ 1 750 000 € avec le commencement des travaux du Centre Technique municipal et la réfection d'un des terrains synthétiques.
✓ Chapitre 040 (Opérations d'ordre entre sections) : 142 950 €
Ce chapitre est identique à l'année dernière.
✓ Chapitre 041 (Opérations patrimoniales) : 88 000 €
Ce chapitre diminue de 40 000 € du fait d'intégration de frais d'études moins importants que l'année précédente.

- **Recettes**

✓ Chapitre 13 (montant des subventions d'investissement) : 760 600 €,
Ce chapitre augmente de 630 000 € du fait de nouvelles subventions demandées
✓ Chapitre 10 (dotations et réserves) : 702 639.33 €
Ce chapitre baisse d'environ 110 000 € du fait notamment d'une baisse du FCTVA et de la TLE
✓ Chapitre 16 (représentant l'emprunt) : 2 000 000 €
Ce chapitre est supérieur de 600 000 € à celui de l'année précédente.
✓ Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : 40 000 €
Ce chapitre est en baisse de 200 000 €.
✓ Chapitre 040 (Opérations d'ordre entre section) : 196 400 €
Ce chapitre est identique à l'année passée.
✓ Chapitre 041 (Opérations patrimoniales) : 88 000 €
Ce chapitre diminue de 40 000 €.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20230328-2023_03_28_008-DE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération DEL.2023.02.21-018 du Conseil Municipal du 21 février 2023 relative au Rapport d'Orientation Budgétaire,

Après examen en commission Finances / Ressources Humaines du 21 mars 2023,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

Adopte le budget 2023 par chapitre tel que joint à la présente délibération.

Adopte à **la majorité (20 voix pour - 7 voix contre : Henri LAGARRIGUE, Julia AMRA, Roméo DOS SANTOS, Stéphane PIGEAT, Nicole LALANNE, Jean-Marc FARTHOUAT, Marie-Laëtitia CHARTIER)**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 28 mars 2023

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre